

Réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2013 à 19 heures

Date de convocation : 4 décembre 2013

Étaient présents : Robert BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE, Christian LAURAIRE, Monique LOUVRIER, Philippe RAYNAL, Lucien VAISSADE, Michel BOUDON.

Étaient absents excusés : Monique DELFAU, Nicolas PASCAL.

Secrétaire de séance : Michel BOUDON

ORDRE DU JOUR

- Coupe d'affouage des Mazes : participation des affouagistes aux frais d'exploitation
- Saleuse sableuse : devis
- Budget 2013 : décision modificative
- Tarifs 2014
- PNR de l'Aubrac : adhésion au syndicat mixte de préfiguration et validation des statuts
- Aéroport de Saint-Flour Coltines : décision sur l'adhésion au SMG
- Centre de loisirs
- Affaires diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 13 novembre 2013

➤ Coupe d'affouage des Mazes : participation des affouagistes aux frais d'exploitation

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le montant de la taxe d'affouage due par chaque affouagiste suite à la coupe de chauffage réalisée sur la section des Mazes.

Le Conseil Municipal après délibération fixe le montant de la taxe d'affouage à 250 €

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Saleuse sableuse : devis

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion, le conseil a décidé l'acquisition de deux saleuses sableuses.

Monsieur le Maire présente les devis des différents fournisseurs consultés.

Après avoir pris connaissance des différents devis et délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *de retenir le devis de Europe Service d'Aurillac pour la somme de 8 200 € HT soit 9 807.20 € TTC.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer la lettre de commande auprès de la société Europe Service*

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Budget 2013 : décision modificative**

Budget principal

Monsieur le maire fait savoir qu'afin de prendre en compte des dépenses supplémentaires non connues au moment du vote du budget primitif, il convient de réaliser des virements de crédits tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
165-00	Dépôts et cautionnements	2 000.00			
2031-32	Frais d'études	10 000.00			
2111-32	Terrain	10 000.00			
21578-10	Achat saleuses	10 500.00			
35- 21318	Salle polyvalente	- 30 500.00			
36-2158	Centre d'hébergement	-2 000.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- *approuve la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessus*
- *approuve la décision modificative n° 2 du Budget 2013 de la commune*

Monsieur le maire fait savoir qu'afin de prendre en compte des dépenses supplémentaires non connues au moment du vote du budget primitif, il convient de réaliser des virements de crédits tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
61523	Entretien voies et réseaux	- 420.00			
657351	Subvention GFP de rattachement	420.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- *approuve la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessus*
- *approuve la décision modificative n° 3 du Budget 2013 de la commune*

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Service de l'eau

Monsieur le maire fait savoir qu'afin de prendre en compte des dépenses supplémentaires non connues au moment du vote du budget primitif, il convient de réaliser des virements de crédits tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
2031-13	Frais d'études	- 3 000.00			
2315-11	Travaux réseaux d'eau	3 000.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- *approuve la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessus*
- *approuve la décision modificative n° 1 du Budget 2013 du service de l'eau*

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Tarifs 2014**

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire le point des tarifs des différents services et de les modifier si nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de revoir seulement certains tarifs de l'eau :

Les tarifs de l'eau (à partir du 1^{er} janvier 2014 : consommation 2014) seront les suivants :

- *branchement : 45 €*
- *redevance forfaitaire fixe d'abonnement pour location du compteur : 50 €*
- *consommation de 0 à 100 m³ : 1.30 € par m³ d'eau consommée*
- *consommation de 100 m³ à 400 m³ : 1.15 € par m³ d'eau consommée*
- *consommation au-delà de 400 m³ : 0.70 € par m³ d'eau consommée*
- *raccordement sur branchement : 800.00 €*
- *raccordement au réseau : 1 000.00 €*
- *remplacement compteur d'eau gelé ou cassé :*
 - *diamètre 25 : 100.00 €*
 - *diamètre 32 : 110 €*
 - *diamètre 40 : 335 €*
- *déplacement d'un compteur à l'extérieur de l'habitation : 350.00 €*
- *Coût de la conduite : à la charge du demandeur*

Il est rappelé que tous les travaux d'installation et de branchement sont exécutés pour le compte de l'abonné, par l'entreprise choisie par la commune. Les compteurs seront posés en limite de propriété dans le domaine public.

➤ **PNR de l'Aubrac : adhésion au syndicat mixte de préfiguration et validation des statuts**

Rappel :

Par courrier en date du 20 septembre 2013, l'association d'émergence du Parc Naturel Régional de l'Aubrac a interrogé les 82 communes du périmètre d'étude de ce projet pour connaître leur intention d'adhérer au Syndicat mixte de préfiguration. Ce Syndicat mixte prendra le relais de l'Association d'émergence pour piloter la procédure de création du projet de Parc jusqu'à sa labellisation, attendue en fin d'année 2015.

Afin de finaliser la procédure administrative de constitution du Syndicat mixte de préfiguration, M. le Maire fait savoir qu'il y aurait lieu :

- *de confirmer l'adhésion de la commune de Lieutadès au Syndicat mixte de préfiguration*
- *d'approuver les statuts définitifs du syndicat mixte de préfiguration*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *décide d'adhérer au futur Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac ;*
- *approuve les statuts définitifs transmis par l'Association d'émergence du PNR de l'Aubrac.*

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Aérodrome de Saint-Flour Coltines : décision sur l'adhésion au SMG**

Rappel :

Il existe actuellement deux syndicats : le SIRTÀ (réalisation) et le SMG (gestion). La commune de Lieutadès est adhérente au SIRTÀ.

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, il est prévu la dissolution du SIRTÀ (environ 30 communes adhérentes) qui devrait être fusionné avec le SMG (12 communes adhérentes).

La question de l'adhésion au SMG de la commune actuellement adhérente au SIRTÀ se pose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *décide de ne pas adhérer au Syndicat mixte de Gestion;*
- *demande à pouvoir régler en 2014 la participation à payer pour un remboursement anticipé de l'emprunt restant du.*

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Centre de loisirs**

Lecture de la lettre de M. et Mme LERIGET qui annonce leur départ du Centre pour le 23 décembre 2013.

Le Conseil Municipal accepte le départ de Mr et Mme LERIGET et charge Mr le Maire de les en informer par courrier.

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Affaires diverses**

- La date de distribution des colis de Noël aux personnes âgées est fixée au vendredi 20 décembre et celle de l'arbre de Noël au samedi 21 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,
Robert BOUDON,

Jean-Pierre VAISSADE

Christian LAURAIRE

Monique LOUVRIER

Philippe RAYNAL

Lucien VAISSADE

Michel BOUDON